

## **AVIS AU PUBLIC**

### **SOCIÉTÉ NOUGAT CHABERT & GUILLOT SUR LA COMMUNE DE MONTELIMAR**

#### **LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :**

La société NOUGAT CHABERT & GUILLOT a formulé une demande d'enregistrement en vue d'obtenir l'enregistrement pour la régularisation administrative de l'activité de production de nougats située sur la commune de MONTELIMAR (26200), ZAC Les Portes de Provence, 4, rue Emile Monier, (activité visée par la rubrique 2220-2-a).

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du **lundi 24 novembre 2025 et jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 inclus**.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de MONTELIMAR, aux jours et heures d'ouverture au public soit :

du lundi au vendredi : 8 h 00 - 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Drôme ([www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)), dans la rubrique – Publications – Publications légales et avis - Accès aux différentes publications - Installation Classée pour l'Environnement - ICPE Procédure d'enregistrement.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de MONTELIMAR ou être annexées à ce registre, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la direction départementale de la protection des populations – service protection de l'environnement – 33 avenue de Romans – BP 96 – 26 904 Valence Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddpp-icpe@drome.gouv.fr](mailto:ddpp-icpe@drome.gouv.fr)

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation au public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de :

MONTELIMAR et CHATEAUNEUF-DU-RHONE

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est la Préfète de la Drôme et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un refus.